

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
***** REGION
DU CENTRE
***** DEPARTEMENT
DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNE DE MINTA

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DE MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
***** CENTER
REGION

UPPER SANAGA DIVISION

MINTA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL TENDERS
BOARD

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM) PLACÉE AUPRES DE LA COMMUNE
DE MINTA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 06 /AONO/C-MINTA/CIPM/2026 DU 19/03/2026

POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONTS DÉFINITIFS AU PK 4
+ 700 D'UNE PORTÉE DE 6 MÈTRES ET AU PK 8 + 500 D'UNE PORTÉE DE 8 MÈTRES
(TRONÇON WALL – TIKARÉ – NGUEN), DANS LA COMMUNE DE MINTA,
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, RÉGION DU CENTRE.

1. Objet de l'Appel d'Offres

dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public, exercice 2026, le Maire de la Commune de MINTA, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MINTA, un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) en procédure d'urgence, relatif aux travaux de construction de deux (02) ponts définitifs au PK 4 + 700 d'une portée de 6 mètres et au PK 8 + 500 d'une portée de 8 mètres (tronçon Wall – Tikaré – Nguen), dans la Commune de MINTA, Département de la Haute-Sanaga, Région du Centre

2. Consistance des travaux

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres sont définies dans les Descriptifs des Fournitures (DF) et les Bordereaux des Prix Unitaires (BPU).

3. Allotissement/Tranche

Les prestations du présent appel d'offres sont en un (01) lot unique.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations à l'issue des études préalables est de cent millions (100 000.000) Francs CFA.

5. Délai d'exécution

La durée maximale d'exécution des travaux fixée par le MO est de cent-vingt (120) jours calendaires, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit Camerounais, catégorisées conformément aux dispositions de l'arrêté n°166/A/MINMAP du 07 juin 2022, fixant les modalités de catégorisation du sous-secteur d'activité « Travaux Publics », dans le domaine des routes et au communiqué n°000024/C/MINMAP/CAB/CT2 du 05 Aout 2025, dotées d'une expérience avérée et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux du projet susmentionné.

Par ailleurs, pour le présent Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissements Public du MINTP de l'Exercice 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée, et acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, d'un montant de un millions (1 000 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au- delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

La caution de soumission ne peut pas être régularisée dans les délais réglementaires de 48 heures accordées par la Commission pour les pièces administratives absentes ou non conformes.

NB : La caution doit être accompagnée du récépissé de consignation délivrée par la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDEC), conformément à la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024, et n°000014/C/MINMAP/CAB du 23 juillet 2025, L'absence du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis entrainera le rejet pur et simple de l'offre.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôtel de ville de MINTA, dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue dans les services du MO, sis à l'Hôtel de Ville de Minta, aux heures ouvrables, TEL : 677 22 21 12 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable *des frais d'achat du DAO* de cent mille (100 000) de francs CFA, payable à la Recette Municipale de Minta.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors-ligne, l'Offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir dans les services du MO, sis à l'Hôtel de Ville de Minta, au plus tard le 10/03/2026, à

10 heures précises et devra porter la mention : « APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/C-MINTA/CIPM/2026 DU 19/03/2026, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) PONTS DÉFINITIFS AU PK 4 + 700 D'UNE PORTÉE DE 6 MÈTRES ET AU PK 8 + 500 D'UNE PORTÉE DE 8 MÈTRES (TRONÇON WALL – TIKARÉ – NGUEN), DANS LA COMMUNE DE MINTA, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SANAGA, RÉGION DU CENTRE. »

À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des offres

- Pour la soumission hors ligne :

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci -après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

- Pour la soumission en ligne :

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être séparées et constituées en fichiers unique à déposer sur la plateforme.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du AONO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

Seront irrecevables par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics :

- *Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire (offres hors ligne et copie de sauvegarde en cas de soumission en ligne) ;*
- *Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt (offres hors ligne et copie de sauvegarde en cas de soumission en ligne) ;*
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- *les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres (offres hors ligne et copie de sauvegarde en cas de soumission en ligne);*
- *Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies (pour la soumission hors ligne) ;*

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité du récépissé de la CDEC et de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 21/04/2026, à 11 heures précise par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Minta dans la salle des actes sise à de l'Hôtel de ville de MINTA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément

aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

NB :

- a. *L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.*
- b. *La caution de soumission ne peut pas être régularisée dans les délais réglementaires de 48 heures accordées par la Commission pour les pièces administratives absentes ou non conformes.*

15. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- **1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.**
- **2^e étape : Évaluation technique des offres administrativement conformes.**
- **3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.**

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

15.1 Critères éliminatoires

15.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission et du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de quarante-huit (48) heures accordée l'ors de l'ouverture des plis (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c) Absence de l'attestation de catégorisation
- d) Production d'une pièce scannée (offres hors ligne) dans le dossier Administratif ;
- e) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées dans le dossier Administratif ;

NB : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux.

15.1.2 : Offre technique

- a) Production d'une pièce scannée (offres hors ligne) dans le dossier technique ;
- b) Absence de l'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- c) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées dans le dossier technique ;
- d) Absence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- e) Absence ou non-conformité des preuves d'acceptations des conditions du Marché (CCAP et CCTP) ;
- f) Non satisfaction d'au moins **80,00%** soit **(20/25)** des critères essentiels ;

15.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **25 critères essentiels** ci-dessous :

- a) *Conformité de l'offre (01 critère) ;*
- b) *Références de l'Entreprise (02 critères);*
- c) *Personnel d'encadrement (07 critères);*
- d) *Matériels et logistique de l'entreprise (05 critères);*
- e) *Méthodologie (04 critères) ;*
- f) *Surface financière (01 critère) ;*
- g) *Preuve d'acceptation des conditions de la lettre-commande (05 critères).*

N.B : Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorables pour les critères éliminatoires et au moins quatre-vingt pour cent (80,00%) de oui d'avis favorables pour les critères essentiels sera éliminée.

16. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribue le Contrat au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins- disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour le seul lot disponible.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Service de Gestion Interne de Marchés Publics l'Hôtel de ville de MINTA aux heures ouvrables, TEL dès publication du présent avis.

ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro, ou le MO/MOD au numéro

Minta, le 19 MARS 2026

Le Maire de la Commune de Minta,



Jean-Lambert NANG
Jean-Lambert NANG
Journaliste Principal h.s

Copie

- MINMAP
- ARMP
- Président CIPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- archivage/Chrono.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie
***** REGION
DU CENTRE
***** DEPARTEMENT
DE LA HAUTE SANAGA

COMMUNE DE MINTA

SECRETARIAT GENERAL

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DE MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
***** CENTER
REGION

UPPER SANAGA DIVISION

MINTA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

INTERNAL TENDERS
BOARD

NATIONAL INVITATION TO TENDER

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No. 06/ONIT/MINTA-C/CIPM/2026 OF 19/03/2026 FOR THE CONSTRUCTION WORKS OF TWO (02) PERMANENT BRIDGES AT PK 4+700 WITH A SPAN OF 6 METERS AND AT PK 8+500 WITH A SPAN OF 8 METERS (WALL – TIKARÉ – NGUEN ROAD SECTION), IN THE MUNICIPALITY OF MINTA, HAUTE-SANAGA DIVISION, CENTRE REGION.

1. Purpose of the Invitation to Tender

Within the framework of the execution of the **Public Investment Budget for the 2026 financial year**, the Mayor of the **Municipality of Minta**, Contracting Authority, hereby launches on behalf of the Municipality of Minta an **Open National Invitation to Tender under emergency procedure** for the **construction of two (02) permanent bridges at PK 4+700 with a span of 6 meters and at PK 8+500 with a span of 8 meters (Wall – Tikaré – Nguen road section)**, located in the Municipality of Minta, Haute-Sanaga Division, Centre Region.

2. Scope of Works

The works to be carried out under this Invitation to Tender are defined in the **Technical Specifications (TS)** and the **Unit Price Schedule (UPS)**.

3. Allotment

The services under this Invitation to Tender shall be executed in **one (01) single lot**.

4. Estimated Cost

The estimated cost of the works following preliminary studies is **one hundred million (100 000 000) CFA Francs**.

5. Execution Deadline

The maximum period for the execution of the works set by the Project Owner is **one hundred**

and twenty (120) calendar days, from the date of notification of the service order to start the works.

6. Participation and Origin

Participation in this Invitation to Tender is open to **companies under Cameroonian law**, categorized in accordance with the provisions of **Order No.166/A/MINMAP of 07 June 2022**, defining the categorization procedures of the **Public Works subsector**, particularly in the field of **road infrastructure**, and in accordance with **Communiqué No.000024/C/MINMAP/CAB/CT2 of 05 August 2025**.

Eligible companies must have **proven experience and demonstrate the required technical and financial capacity** to execute the works of the project.

Furthermore, interested companies are invited to provide **authentic information in their bids** in order to enable the Contracting Authority to select the bidder capable of carrying out the works after a **thorough and objective evaluation of their proposals**.

7. Financing

The works subject of this Invitation to Tender shall be financed by the **Public Investment Budget of the Ministry of Public Works (MINTP), 2026 Financial Year**.

8. Method of Submission

Bids may be submitted **either online or offline**.

However, when both options are available, **a bidder cannot use both submission methods simultaneously**.

9. Bid Security

Each bidder must include in their administrative documents a **bid security**, duly stamped and signed, issued by a **bank or financial institution approved by the Minister in charge of Finance** to issue guarantees in the field of **Public Procurement**, the list of which appears in **Document 14 of the Tender File**.

The amount of the bid security shall be **one million (1 000 000) CFA Francs**, valid for **thirty (30) days beyond the initial validity period of the bids**.

Failure to submit a bid security issued by a **first-class bank or a first-category financial institution approved by the Ministry of Finance** shall result in the **automatic rejection of the bid**.

A bid security produced but **not related to the present consultation** shall be considered as **absent**.

A bid security presented **during the bid opening session** shall be **inadmissible**.

The bid security **cannot be regularized within the regulatory period of forty-eight (48) hours**

granted by the Commission for missing or non-compliant administrative documents.

Note:

The bid security must be accompanied by a **deposit receipt issued by the Caisse de Dépôts et Consignations (CDEC)**, in accordance with:

- Circular Letter No.000019/LC/MINMAP of 05 June 2024, and
- Circular No.000014/C/MINMAP/CAB of 23 July 2025.

Failure to submit the **CDEC receipt at the bid opening session** shall lead to the **automatic rejection of the bid**.

10. Consultation of the Tender File

The Tender File may be consulted during working hours at the **Minta City Council**, as soon as this notice is published.

11. Acquisition of the Tender File

The **physical version** of the Tender File may be obtained from the services of the Project Owner located at the **Minta City Council**, during working hours, Tel: **677 22 21 12**, upon publication of this notice and against payment of a **non-refundable fee of fifty-five thousand (55,000) CFA Francs**, payable at the **Municipal Treasury of Minta**.

The **electronic version** of the Tender File may also be obtained by **free download** from the addresses indicated above.

However, **submission of bids either electronically or physically is subject to payment of the Tender File purchase fee**.

12. Submission of Bids

For **offline submission**, bids in **seven (07) copies**, including **one (01) original and six (06) copies** marked as such, must reach the services of the Project Owner located at the **Minta City Council** no later than: **21/04/2026 at 10..... a.m.**

The envelope must bear the following mention:

"OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE No 06/ONIT/MINTA-C/CIPM/2026 OF 19/03//2026 FOR THE CONSTRUCTION OF TWO (02) PERMANENT BRIDGES AT PK 4+700 AND PK 8+500 (WALL – TIKARÉ – NGUEN ROAD SECTION)"

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION."

13. Admissibility of Bids

For **offline submission**, administrative documents, technical offer and financial offer must be placed in **separate sealed envelopes**:

- **Envelope A:** Administrative documents
- **Envelope B:** Technical offer
- **Envelope C:** Financial offer

These envelopes shall then be placed in **one sealed outer envelope** bearing only the reference of the Invitation to Tender.

Incomplete bids or those **not compliant with the requirements of the Tender File** shall be **rejected**.

14. Opening of Bids

The opening of bids shall take place in a **single phase** on **21/04/ 2026 at 11 a.m.** by the **Internal Public Procurement Commission of the Municipality of Minta**, in the meeting hall of the **Minta City Council**.

Only bidders may attend the opening session or be represented by **one duly authorized representative**.

15. Evaluation Criteria

The evaluation of bids shall be carried out in **three (03) stages**:

1. Verification of administrative compliance
2. Technical evaluation of compliant bids
3. Financial evaluation of technically qualified bids

Eliminatory Criteria

- Absence or non-compliance of the **bid security and CDEC receipt**
- Absence of **categorization certificate**
- False declarations or falsified documents
- Absence of **site visit certificate**
- Absence of **methodology and work schedule**
- Technical score **below 80%**
- Incomplete financial offer
- Absence of unit price or detailed price breakdown

16. Contract Award

The Contracting Authority shall award the contract to the bidder whose offer meets the **required technical and financial qualifications and whose bid is evaluated as the lowest responsive bid**, taking into account any discounts offered.

17. Maximum Number of Lots

A bidder may submit a bid for the single available lot only.

18. Validity of Bids

Bidders shall remain bound by their bids for **ninety (90) days** from the deadline for submission.

19. Additional Information

Additional information may be obtained from the **Minta City Council during working hours** or online via the **COLEPS platform**:

- <http://www.marchespublics.cm>
- <http://www.publiccontracts.cm>

20. 20. Fight Against Corruption and Malpractice

Any report concerning **corruption or malpractice** may be made to:

- **CONAC: 1517**
- **MINMAP: (+237) 673 20 57 25 / 699 37 07 48**
- **ARMP:**
- **Project Owner:**

Copy

- MINMAP
 - ARMP
 - President CIPM (for information)
 - Posting (for information)
- archivage/Chrono.

19 MARS 2026

THE MAYOR OF MINTA
(THE CONTRACTING AUTHORITY)



Jean-Lambert NANG
Journaliste Principal h.s